

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

492^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 6 juillet 2015, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2015.07.183

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015
4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes payés et à payer
2. Encaissements pour le mois de juin 2015

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents
 - 1.1. Consommation électrique
 - 1.2. Consommation d'eau
2. Correspondance
 - 2.1. FQM – Résolution d'appui au «Pacte fiscal»
3. Société d'histoire régionale – Achat de calendrier
4. Mutuelle CSST - Adhésion
5. Parc du pont et terrain de la station de pompage (lots 4 174 920 et 4 174 921) – Acquisition – Mandat de négociation

D. Contrat et appels d'offres

1. Lignage du stationnement au centre communautaire – Acceptation de la soumission
2. Entretien estival des immeubles pendant les vacances – Contrat à la CJS

E. Avis de motion

1. Règlement modifiant le règlement 98-263 relatif au stationnement

F. Adoption de règlement

1. Règlement numéro 2015-348 modifiant le règlement de zonage – Adoption du second projet de règlement

G. Sécurité publique

1. Entente d'entraide automatique – Saint-Casimir et Deschambault-Grondines – Adoption du second projet de règlement
2. Porte de garage du service incendie – Achat d'une génératrice
3. Porte de garage du service incendie – Contrat d'installation de la génératrice et raccordement électrique
4. Logiciel Target incendie – Licence mode déconnecté – Achat et contrat de support annuel
5. Journée portes ouvertes – Autorisation de la dépense pour structures gonflables

H. Travaux publics

1. Rapide Nord – Étude géotechnique – Acceptation de la soumission
2. Pilonneuse – Achat
3. Asphaltage – Autorisation d'appel d'offres

I. Hygiène du milieu

1. Station de pompage Saint-Prosper – Système de flotte – Achat

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

K. Loisir et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

1. Bibliothèque – Service d'animation – Autorisation de la dépense
2. Réparation de la resurfaeuse – Autorisation de la dépense

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions générales (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Adam Perreault, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2015.07.184

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2015

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2015 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2015

- Virée chemin Île-du-Large;
- Réponse à Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
- Terrain de pétanque.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2015.07.185

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer et les salaires d'une somme de 398 161,19 \$.

Liste des comptes payés	258 679,60 \$;
Liste des comptes à payer	77 851,71 \$;
Liste des salaires	61 629,88 \$.

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENT DU MOIS DE JUIN 2015

Les encaissements du mois de juin seront présentés à la séance ordinaire du mois d'août prochain.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR (15 minutes)

Aucune question du public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Ce sujet est reporté au mois d'août prochain.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de juin.

2015.07.186

FQM – RÉOLUTION D'APPUI AU «PACTE FISCAL»

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'appuyer la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

Adoptée.

2015.07.187

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE RÉGIONALE – ACHAT DE CALENDRIER

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de cinq (5) calendriers historiques 2016

d'Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale pour une somme de 50 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

2015.07.188

MUTUELLE CSST – ADHÉSION

ATTENDU QU'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après la Mutuelle) nous est proposée par l'entremise de Novo SST en vertu de l'article 284.2, de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles;

ATTENDU QUE l'adhésion à la Mutuelle permet à la Municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité au travail;

ATTENDU QUE la Municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la Municipalité :

1. Adopte l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;
2. Autorise Groupe Conseil Novo SST inc. à signer, pour et en son nom, l'Entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;
3. Autorise le maire, ou son représentant autorisé, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à la Mutuelle.

Adoptée.

2015.07.189

PARC DU PONT ET TERRAIN DE LA STATION DE POMPAGE (LOTS 4 174 920 ET 4 174 921) – ACQUISITION – MANDAT DE NÉGOCIATION

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'ajouter au comité de négociation d'achat du Parc du pont le mandat de négocier l'achat de la station de pompage (lot 4 174 921).

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

2015.07.190

LIGNAGE DU STATIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE-ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE le stationnement du centre communautaire ne dispose d'aucun lignage au sol pour délimiter les espaces de stationnement et que le public se stationne de manière anarchique;

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de la compagnie Lignco-Sigma inc. afin de procéder au lignage des espaces de stationnement du centre communautaire Charles-Henri Lapointe pour un montant de 1 425 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

2015.07.191

ENTRETIEN ESTIVAL DES IMMEUBLES PENDANT LES VACANCES – CONTRAT À LA CJS

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'octroyer à la Coopérative Jeunesse de Service le contrat d'entretien des immeubles pendant les vacances de la journalière attitrée à ces tâches.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 98-163 RELATIF AU STATIONNEMENT

Le conseiller Richard Cossette donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure du conseil, d'un règlement modifiant le règlement 98-163 relatif au stationnement.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

2015.07.192

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-348 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade a reçu d'un promoteur un projet de relance industrielle dans l'ancienne usine Val-Mer inc. située dans le secteur de l'Île-du-Sable;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise le même type d'activités que celles autrefois effectuées dans l'usine de Val-Mer inc., soit la transformation et le conditionnement des produits de la mer;

CONSIDÉRANT QUE cet usage possède un droit acquis puisqu'à l'époque de son édification en 1978, la municipalité ne régissait pas les usages dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que cet usage est actuellement interdit dans la zone 226 agroforestière;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux, un usage dérogatoire possédant des droits acquis peut faire l'objet d'un zonage parcellaire l'autorisant, et ce, même s'il est interdit dans l'affectation où il est situé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage afin d'autoriser ce projet créateur d'emplois et de retombées économiques dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Diane Aubut, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter le second projet de règlement numéro 2015-348 modifiant le règlement de zonage et qu'il soit ordonné et statué ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2015-348.

ARTICLE 2 : Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet de créer la zone 235-AF sur le site de l'ancienne usine de Val-Mer inc. et d'y autoriser les usages industriels reliés à la transformation et au conditionnement des produits de la mer.

ARTICLE 3 : Création de la zone 235-AF

Le plan de zonage 2008-262 est modifié par la création de la zone 235-AF sur le lot 4 175 599. La zone 226-AF est réduite en conséquence.

Le plan de zonage 2015-348, annexé au présent règlement, illustre la nouvelle délimitation des zones 235-AF et 226-AF.

ARTICLE 4 : Usages autorisés et normes particulières dans la zone 235-AF

Dans la zone 235-AF, les usages suivants sont autorisés :

- . Industrie d'aliments et de boissons, de la classe «Industrie»;
- . Culture, de la classe «Agricole et forestier».

Les normes relatives aux bâtiments et les dispositions particulières sont indiquées dans la grille de spécifications de la zone 235-AF annexée au présent règlement.

ARTICLE 5 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2015.07.193

ENTENTE D'ENTRAIDE AUTOMATIQUE – SAINT-CASIMIR ET DESCHAMBAULT-GRONDINES – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit avoir un protocole d'entraide automatique en cas d'incendie avec les municipalités limitrophes;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entraide de la MRC des Chenaux ne couvre que les municipalités de cette MRC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite avoir un tel protocole avec les municipalités de Saint-Casimir et Deschambault-Grondines;

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste de la MRC des Chenaux a pris connaissance et a approuvé le protocole soumis;

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer le protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie avec les municipalités de Saint-Casimir et Deschambault-Grondines.

Adoptée.

2015.07.194

PORTE DE GARAGE DU SERVICE INCENDIE – ACHAT D’UNE GÉNÉRATRICE

CONSIDÉRANT QUE lors de pannes électriques les membres du Service de protection incendie (SPI) ne peuvent ouvrir les portes de la caserne incendie automatiquement et doivent le faire manuellement, ce qui peut retarder les interventions;

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Germaine Leboeuf et résolu à l’unanimité de procéder à l’achat d’une génératrice de modèle Ford FG7750E pour ouvrir les portes de la caserne incendie pour un montant de 1 200 \$ avant toutes taxes applicables auprès de l’entreprise Luc Genest.

Adoptée.

2015.07.195

PORTE DE GARAGE DU SERVICE INCENDIE – CONTRAT D’INSTALLATION DE LA GÉNÉRATRICE ET RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Il est proposé par Nancy Benoît, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l’unanimité d’engager la firme Langlois électrique-La-Pérade inc. pour procéder à l’installation d’un panneau sur la génératrice de la caserne incendie ainsi que le matériel et la main d’œuvre pour le raccordement des trois portes de garage du service incendie pour un montant total de 1 095,14 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

2015.07.196

LOGICIEL TARGET INCENDIE – LICENCE MODE DÉCONNECTÉ – ACHAT ET CONTRAT DE SUPPORT ANNUEL

CONSIDÉRANT QUE les membres de la brigade du Service de protection incendie (SPI) utilisent le logiciel TARGET pour faire la saisie de données lors des visites dans les résidences et commerces de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE lors des interventions les membres de la brigade du SPI doivent pouvoir consulter les données inscrites au dossier;

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l’unanimité de procéder à l’achat du logiciel Target Incendie – licence en mode déconnecté pour un montant de 695 \$ avant toutes taxes applicables et d’accepter la proposition de contrat de support annuel au montant de 140 \$ avant toutes taxes applicables auprès de la firme ICO Technologie.

Adoptée.

2015.07.197

JOURNÉE PORTES OUVERTES – AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR STRUCTURES GONFLABLES

CONSIDÉRANT QUE les membres de la brigade du Service de protection incendie (SPI) organise une journée portes ouvertes le 4 octobre prochain;

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l’unanimité d’autoriser la location de trois modules gonflables pour un montant de 804,83 \$ incluant les taxes auprès de l’entreprise Amusement Déli-Candy.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS

2015.07.198

RAPIDE SUD – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – ACCEPTATION DE LA SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE pour l'installation du nouveau ponceau suite à l'affaissement dans le rang du Rapide Sud nous devons procéder à une étude géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE l'ingénieur au dossier a procédé à une demande de soumission auprès de trois firmes;

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de LVM pour la réalisation de l'étude géotechnique pour le remplacement du ponceau dans le rang du Rapide Sud pour un montant de 5 800 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

2015.07.199

PILON COMPACTEUR - ACHAT

CONSIDÉRANT QUE le moteur du pilon compacteur de la municipalité ne fonctionne plus;

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité de procéder au remplacement du pilon compacteur par un de marque Misika modèle MTX70 pour un montant de 1 795 \$ avant toutes taxes applicables auprès du fournisseur United Rentals.

Adoptée.

2015.07.200

ASPHALTAGE – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'asphaltage été 2015.

Adoptée.

HYGIÈNE DU MILIEU

2015.07.201

STATION DE POMPAGE SAINT-PROSPER – SYSTÈME DE FLOTTE - ACHAT

CONSIDÉRANT QUE le système de flottes à la station de pompage PP-1 ont des problèmes récurrents;

CONSIDÉRANT QUE M. François McMurray, ingénieur, a procédé à l'inspection du système et que ses conclusions sont à l'effet que nous devons modifier notre système;

Il est proposé par Germaine Leboeuf, appuyé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de mandater la firme Environnement MCM pour l'achat et l'installation d'un capteur de niveau de type piézométrique, du panneau de contrôle et de l'équipement nécessaire à l'installation pour un montant avoisinant les 2 800 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun point.

LOISIR ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2015.07.202

BIBLIOTHÈQUE – SERVICE D'ANIMATION – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite l'organisation d'activités culturelles dans la municipalité;

Il est proposé par Steve Massicotte, appuyé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de service des Services d'animation de la Muse pour la présentation de deux animations à la bibliothèque municipale le 21 septembre prochain pour un montant de 409,37 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

2015.07.203

RÉPARATION DE LA RESURFACEUSE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'inspection annuelle de la resurfaceuse nous avons constaté que le moteur de celle-ci est en voie de briser définitivement;

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission du Garage Jean Caron pour la réparation de la resurfaceuse et le changement du moteur de cette dernière pour un montant de 4 185,08 \$ incluant les taxes.

Adoptée.

DIVERS

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALE (15 minutes)

Des personnes posent des questions d'ordre général :

- Fête du Dr Ruel – Demande de réservation d'espace dans Le Raconteux pour remerciements;
- Asphaltage;
- Négociation de la convention collective;
- Surplus accumulés.

RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font rapport sur les points suivants :

- Domaine seigneurial;
- Spectacle Parc du pont;
- CJS;
- Politique familiale;
- Fête nationale et Association canine de la Mauricie;
- Ventes de garage.

2015.07.204

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 20 h 27.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse